

Délibération 2022-10-CA P

Séance du 10 mars 2022

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Nombre de semestres accordés au titre de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France dans le cadre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans l'amphithéâtre 500 du bâtiment Matisse sur le site du Mont Houy le jeudi 10 mars 2022 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président.

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu la délibération 2017-27 CA P, reconduite par la délibération 2019-05 CA P, relative aux congés légaux des enseignants et enseignants-chercheurs ;

Vu la circulaire du 31 janvier 2017 relative aux conditions d'attribution et d'exercice des congés pour recherches ou conversions thématiques accordés aux enseignants-chercheurs ;

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 1^{er} mars 2022 ;

Monsieur le Président donne la parole à M. Abdelhak Kabila, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines, qui propose aux membres de fixer à six semestres le nombre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) accordés par l'établissement à l'ensemble des personnels de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France au titre de l'année universitaire 2022- 2023.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le nombre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) à hauteur de 6 semestres pour l'année universitaire 2022-2023 au titre de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France.

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 10 mars 2022

Abdelhakim Artiba
Président

